

SÉANCE extraordinaire

Le 10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 10 novembre 2025, à 19h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

251110.299 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 et des séances extraordinaires du 30 septembre et du 2 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.300 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Grande guignolée commerciale et professionnelle du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé	250 \$
• Campagne automne 2025 – Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-St-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	250 \$
• Épilepsie Gaspésie Sud	150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.301 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 250930.265

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu de modifier la résolution numéro 250930.265 en retirant la facture numéro 20169902, au montant de 12 822.33 \$, toutes taxes incluses, puisque celle-ci avait déjà été traitée par le service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.302 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 250930.285

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu de modifier la résolution 250930.285 en spécifiant que le montant qui sera prélevé du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.303 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-Z-012

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif aux règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler doit être modifié ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'il n'a fait l'objet d'aucune demande ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil, ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte, par la

présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro 2017-Z-012 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.304 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES NUMÉRO V-170-2013

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseiller Meggie Ritchie qu'à une séance subséquente du Conseil, un règlement modifiant un article le Règlement relatif aux nuisances numéro V-170-2013 sera adopté.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.305 TOPOONYMIE – DÉSIGNATION D'UN CHEMIN PRIVE

CONSIDÉRANT que la famille Cousineau souhaite nommer la servitude de passage situé sur les lots 4 858 401, 4 858 400, 4 857 956, 4 857 592, 4 858 220 et 5 265 470;

CONSIDÉRANT cette démarche permettra à certains propriétaires, détenant un droit de passage sur ce chemin, de pouvoir obtenir un permis de construction en toute légalité, dans le respect des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT le nom Chemin du Domaine a été choisi pour refléter l'histoire et l'essence même des lieux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le nom de ce chemin privé par résolution ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que la Ville de Chandler désigne cette servitude privée comme étant le « Chemin du Domaine ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.306 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-270-2025

ATTENDU que la ville de Chandler a décrété, par le biais du règlement numéro V-270-2025, un emprunt de 2 161 377 \$ pour financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation versée dans le cadre du programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2024-2028 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement V-270-2025 pour rectifier la période du versement de la subvention versée par le gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et résolu unanimement :

- QUE le 4e ATTENDU du règlement numéro V-270-2025 est remplacé par le suivant :

« ATTENDU que la subvention du gouvernement du Québec est versée, au comptant, sur une période de 5 ans, à la Ville de Chandler » ;
- QUE l'article 2 du règlement numéro V-270-2025 est remplacé par le suivant :

« Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 2 161 377 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de cinq (5) ans ».
- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.307 EMBAUCHE – COORDONNATEUR RECREOTOURISTIQUE – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler a procédé à un affichage interne pour pourvoir le poste de coordonnateur récrétouristique au sein du service du développement des loisirs, de la culture et du récrétouristique;

CONSIDÉRANT que ce nouveau poste sera intégré à l'échelon du coordonnateur culturel conformément à la convention collective ;

CONSIDÉRANT que ce poste est un poste régulier d'une durée de 12 mois, à raison de 32.5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu est monsieur Simon Castilloux;

POUR CES MOTIFS, qu'il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie, et résolu que la ville de Chandler procède à l'embauche de **monsieur Simon Castilloux** à titre de **coordonnateur récrétouristique**,

poste régulier, d'une durée de 12 mois, au service du développement des loisirs, de la culture et du récrétouristique, à une rémunération correspondant au 2^e selon de la grille salariale pour ce type de poste.

Monsieur Simon Castilloux a débuté ses nouvelles fonctions le 27 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.308 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler doit pourvoir un poste de préposé à l'entretien au Service des travaux publics pour assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT que cette embauche vise à remplacer monsieur Stéphane Laplante, actuellement en congé sans solde, pour une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un affichage interne et externe;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, APPUYÉ monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, ET RÉSOLU QUE la Ville de Chandler procède à l'embauche de **monsieur Bruno-Pierre Asselin** à titre de **préposé à l'entretien**, au service du développement des loisirs, de la culture et du récrétouristique. Il s'agit d'un poste de remplacement d'une durée de douze (12) mois avec possibilité de prolongation, avec un salaire correspondant au 4^e échelon de la grille salariale de la convention collective des employés municipaux pour ce type de poste.

Monsieur Bruno-Pierre Asselin débutera le 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.309 EMBAUCHE – JOURNALIER CHAUFFEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler doit pourvoir deux postes de journalier chauffeur au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un affichage interne et externe conformément à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, et résolu que la ville de Chandler procède à l'embauche de **monsieur Robert David et monsieur Dany Desautel-Gauthier**

à titre de journalier chauffeur, emploi régulier saisonnier d'une durée de 20 semaines par année.

Il est également résolu que **MONSIEUR ROBERT DAVID** conserve son échelon salarial actuel et que **MONSIEUR DANY DESAUTEL-GAUTHIER** reçoive une rémunération équivalente au 2^e échelon de la grille salarial pour ce type de poste.

Il est également résolu que ces employés débutent leur emploi le 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.310 EMBAUCHE – COORDONNATEUR TECHNICIEN A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler cherche depuis deux (2) ans à pourvoir le poste de coordonnateur-technicien en assainissement des eaux sans succès ;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un employé supplémentaire au département de l'assainissement entraîne des retards importants dans l'exécution des tâches;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier à cette situation afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Joanisse a suivi avec succès les formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions et possède les qualités requises pour poursuivre un processus de perfectionnement continu;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Joanisse effectue déjà plusieurs tâches de coordonnateur-technicien depuis plus de six (6) mois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie, et résolu que la Ville de Chandler procède à l'embauche de **monsieur Jean-François Joanisse** au poste régulier de **coordonnateur-technicien en assainissement des eaux**, à l'échelon numéro 1.

Il est également résolu que monsieur Alain Roy, directeur des travaux publics, s'assure d'inscrire monsieur Jean-François Joanisse à des cours de perfectionnement à court, moyen et long terme afin de soutenir son développement professionnel et, qu'en contrepartie, monsieur Jean-François Joanisse s'engage à compléter avec succès les formations requises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.311 SIGNATAIRES - ENTENTE RELATIVE A L'ENTRETIEN ET A LA SURVEILLANCE DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PABOS MILLS ET A LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE A PABOS MILLS 2025-2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL et GREFFIER à signer pour et au nom de la ville l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.312 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE - TOURNOI ATOME PEE-WEE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL et GREFFIER à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente pour la tenue du tournoi interrégional atome-peewee de Chandler qui se tiendra du 11 au 14 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.313 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 - RÉFLECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LES RUES COMEAU ET RENE-HUBERT

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil approuve les paiements du décompte progressif #3, déposé par TETRATECH QUI INC. et de payer LES ENTREPRISES ALLEN DUMARESQ, pour un montant de 14 461.56 \$, toutes taxes comprises, pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Comeau et René-Hubert.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu à la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.314 SIGNATAIRE – CONTRAT D'UN MONTANT TOTAL À FORFAIT- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise **Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier**, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat d'un montant total à forfait, pour un montant total de **57 000 \$**, avec le **ministère des Transports et de la Mobilité durable** relatif aux travaux de finition à l'intérieur des îlots, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.315 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MES CANADA INC. – ACHAT ET FOURNITURE D'OUTILS DE DÉSINCARNATION POUR LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro **IN2332521**, au montant total de **72 629,71 \$, toutes taxes incluses**, à **MES Canada Inc.**, pour l'achat et la fourniture d'outils de désincarnation pour le **Service Sécurité Incendie de la ville de Chandler**.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt V-268-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.316 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ULINE CANADA CORPORATION – PROJET DE QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 16884742, au montant total de **3 558,02 \$, toutes taxes incluses**, à **ULINE Canada Corporation**, pour l'achat de mobilier urbain.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.317 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures à **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.** pour des travaux d'asphaltage de différentes routes municipales

DESCRIPTION	MONTANT (TTC)	BUDGET
Avenue des Récollets	52 888.5\$	V-268-2025
Avenue Grenier	84 621.60 \$	TECQ 2024-2028
Avenue des Roserais	188 191.08 \$	V-268-2025
Intersection Anse-aux-Canards / Lemarquant	44 265.38 \$	TECQ 2024-2028
Avenue Grenier	24 794.13 \$	TECQ 204-2028
Avenue Roserais	19 603.24\$	V-268-2025
TOTAL	414 363.92 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.318 DEMANDE À LA MRC DU ROCHER PERCÉ – DIMINUTION DE LA BANDE DE PROTECTION FAUNIQUE – RIVIÈRE DU GRAND PABOS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a déjà fait une demande de cette nature sous la résolution 250625.177 concernant la Rivière du Petit Pabos et souhaite régulariser la situation pour l'ensemble des rivières visées par une bande de protection faunique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette diminution permettra de rendre conformes à la réglementation quelques propriétés de villégiature et permettra d'accroître le potentiel de constructibilité de terrains vacants ;

CONSIDÉRANT que la bande de protection faunique ne suit pas le parcours de la Rivière du Grand Pabos de manière uniforme ;

CONSIDÉRANT que la Ville est en faveur de cette démarche et du développement immobilier qui pourrait s'en suivre en harmonie avec les composantes particulières du secteur ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et unanimement résolu que la Ville de Chandler demande à la MRC du Rocher Percé de revoir le découpage de l'affection de protection faunique dans le secteur de la Rivière du Grand Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.319 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EURÉKA ENVIRONNEMENT – RÉGULARISATION DU SITE DE L'ANCIENNE USINE GASPÉSIA ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT l'intention de la ville de Chandler de régulariser le site de l'ancienne usine Gaspésia afin de procéder à un réaménagement en parc municipal récrétouristique ;

CONSIDÉRANT que ce projet aura le potentiel de créer des retombées positives sur l'attractivité de la ville ;

CONSIDÉRANT que les anciens terrains contaminés sont soumis à une réglementation provinciale très restrictive et que tous travaux d'aménagement doivent faire l'objet d'une autorisation ministérielle ;

CONSIDÉRANT que la ville a mandaté la firme Eureka Environnement pour mener à terme le projet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, et unanimement résolu que la ville de Chandler recommande le paiement de la facture numéro 6168, au montant de 11 484,29 \$, toutes taxes incluses, à EURÊKA ENVIRONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.320 AMÉNAGEMENT DE BANDES MULTIFONCTIONNELLES SUR L'AVENUE DAIGNAULT- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME TAPU

CONSIDÉRANT le potentiel de développement des réseaux cyclables sur le territoire de la Ville de Chandler démontré par le plan de mobilité active et l'évaluation des impacts sur la santé de la mise en œuvre du plan ;

CONSIDÉRANT que le tronçon visé par le projet s'inscrit dans le plan de mobilité active comme un secteur prioritaire à aménager et est ressorti comme un réel besoin exprimé par la population lors des différentes consultations publiques ;

CONSIDÉRANT que le projet visé par la demande est situé dans le secteur le plus stratégique qui permettrait de desservir de manière sécuritaire et inclusive le cœur institutionnel du centre-ville (hôpital, SÉGA, CLSC, Centre Émilie-Gamelin et plus) ;

CONSIDÉRANT que le projet induira des retombées positives sur la sécurité des usagers de la route, sur la santé et le bien-être de notre population et sur l'attractivité de la ville ;

CONSIDÉRANT que le programme TAPU, un programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pourrait financer un tel projet ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

ATTENDU QUE la ville de Chandler doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 626 590.30 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 199 999 \$;

ATTENDU QUE la ville de Chandler doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Chandler autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, certifie que monsieur Marc-André Noël est le responsable attitré à ce projet et que monsieur Roch Giroux est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.321 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ELUS.ES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Josée Collin, qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption d'un règlement concernant le traitement des élus.es municipaux.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.322 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal prévue pour le 1^{er} décembre 2025 doit être reportée;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de fixer une nouvelle date pour la tenue de cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 1^{er} décembre 2025 soit reportée au 2 décembre 2025, et qu'un avis public soit donné conformément à la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.323 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de **842 246.34 \$**, pour le journal des achats mois de novembre 2025 et une somme de **504 695.20 \$** pour le journal des achats en lot du mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251110.324 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 25.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier